

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 8 janvier 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-01-01 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus et en conséquence, le conseil municipal demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Procès-verbaux

- 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;
- 3.2. Procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 décembre 2017.

4. Dépôt des correspondances et autres communications

5. Trésorerie

- 5.1. Comptes;
- 5.2. Engagement de crédits.

6. Administration

- 6.1. Adoption du projet de règlement 416-18 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2018.
- 6.2. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

6.3. Résolution d'adoption du projet de règlement 417-18 remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

7. Ressources humaines

7.1 Adoption d'une résolution pour nommer un maire suppléant;

7.2 Répartition des tâches des membres du Conseil municipal

8. Voirie

9. Varia

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Résolution 2018-01-02

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Françoise Asselin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.2 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

Résolution 2018-01-03

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 décembre 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS

a. De Servitech - 11 décembre 2017 – information rôle d'évaluation

- b. De Gouv. Québec - 23 novembre 2017- inspection de contrôle de l'OMAEU
Échéancier pour le contrôle des débordements en temps sec : 31 janvier 2018
- c. Sécurité publique (SQ) – 20 décembre 2017- cotisation 2018
- d. MAMOT - 14 décembre 2017- complément au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau et d'égout.
- e. FQM - 18 décembre 2017- nouveaux élus
- f. Coopérative Massicotte – 19 décembre 2017- informations additionnelles sur le traitement des eaux usées
- g. Directeur de l'état civil - 21 décembre 2017- publication des avis de mariage et d'union civile
- h. Service Canada - 22 décembre 2017 - Programme Nouveaux Horizons - approbation d'une somme de 25 000\$ pour la réfection du centre communautaire
- i. Dépôt de la lettre de démission de M. Sylvain Brien, inspecteur municipal, le 8 janvier 2018, à l'effet qu'il quittera le service de la municipalité le 19 janvier 2018

5. TRÉSORIE

5.1 COMPTES

Résolution 2018-01-04

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du Directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normand, appuyé par Claude Lavoie et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

Résolution 2018-01-05

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie appuyé par Françoise Asselin et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption du projet de règlement 2018-416 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2018

Résolution 2018-01-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour établir les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 2017, avec dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par Yan Normandin, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'adopter le projet de Règlement 2018-416 établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Résolution 2018-01-07

Nicole Grenon de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) sera adopté.

6.3 Résolution d'adoption du projet de règlement remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Résolution 2018-01-08

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour remplacer son code d'éthique et de déontologie suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la présente séance, avec dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Françoise Asselin et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-417 remplaçant le Code d'éthique et de déontologie actuel.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4 Dépôt du certificat global de crédits pour 2018

En vertu de l'article 4.1 du *Règlement 2007-359 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, je, soussignée Annie Beaudoin, directrice

générale et secrétaire-trésorière, atteste que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a adopté, le 21 décembre 2017, le budget 2018 accordant les crédits aux activités municipales pour acquitter les charges, comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DESCRIPTIONS	2018
<u>REVENUS</u>	BUDGET
TAXES	582 722 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	11 000 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	43 550 \$
TRANSFERTS	258 940 \$
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>	
AFFECTATIONS DE SURPLUS ACCUMULÉ	
TOTAL REVENUS	896 212 \$
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	254 031 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	74 525 \$
TRANSPORT	156 570 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	147 494 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	8 963 \$
LOISIRS ET CULTURE	52 419 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	65 421 \$
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	759 673 \$
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	136 539 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	0 \$
	896 212 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
AVANT AFFECTATION	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES	
DESCRIPTIONS	2018
IMMOBILISATIONS	0 \$
	0 \$
Affectations / aux activités de fonctionnement	0 \$
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	
DESCRIPTIONS	2018
Mise aux normes des conduites du réseau d'égout municipal	450 000.00 \$
Politique Familiale et des Aînés	2 000.00 \$
Ameublement et équipements de bureau (adm. & biblio)	3 000.00 \$
Acquisition d'équipement	3 000.00 \$
Amélioration infrastructures Édifice	<u>97 000.00 \$</u>
Sous-total	555 000.00 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	
DESCRIPTIONS	2019
Politique Familiale et des aînés	2 000.00 \$
Acquisition d'équipements - services	4 000.00 \$
Équipement de bureau & biblio	1 000.00 \$
Amélioration - infrastructures	1 000.00 \$
Divers	<u>2 000.00 \$</u>
Sous-total	10 000.00 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	
DESCRIPTIONS	2020
Politique Familiale et des aînés	3 000.00 \$
Amélioration des infrastructures	3 000.00 \$
Équipement de bureau & biblio	1 000.00 \$
Autres équipements	2 000.00 \$
Divers	<u>1 000.00 \$</u>
Sous-total	10 000.00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5 Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats

Résolution 2018-01-09

CONSIDÉRANT QU'en début d'année financière, le conseil doit renouveler les cotisations annuelles et autoriser le paiement de certaines quotes-parts;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'autoriser le renouvellement des cotisations ainsi que le paiement des quotes-parts, comme suit, taxes applicables s'il y a lieu, pour l'ADMQ, CRSBP – Mauricie-Bois-Francs, Fédération Québécoise des Municipalités, Bibliothèque Saint-Luc-de-Vincennes, Transport R. Brouillette Inc./6 versements, Fabrique St-Luc-de-Vincennes pour un total maximal de 20 000\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

7 RESSOURCES HUMAINES

7.1 Adoption d'une résolution pour nommer un maire suppléant

Résolution 2018-01-10

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Claude Lavoie et résolu de nommer Françoise Asselin au titre de maire suppléant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.2 Répartition des tâches des membres du Conseil municipal

Résolution 2018-01-11

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut nommer des Comités de travail et attitrer certaines tâches aux membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie, appuyé par Thérèse Thivièrge et résolu d'attitrer les membres du Conseil municipal suivants aux tâches mentionnées dans le tableau ci-bas :

NOMS	TÂCHES
Claude Lavoie poste no. 1	Planification stratégique Ressources humaines
Thérèse Thivièrge poste no. 2	Loisirs Questions familiales Dossiers des aînés
Jacques Lefebvre poste no. 3	Voirie
Nicole Grenon poste no. 4	Dossiers environnementaux Ressources humaines Urbanisme
Françoise Asselin poste no.5	Comité de la bibliothèque Ressources humaines Questions familiales Dossiers des aînés Urbanisme
Yan Normandin poste no. 6	Loisirs

8 VOIRIE

9 LOISIRS

10 VARIA

Ajouts à l'ordre du jour :

10.1 Résolution autorisant la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer les chèques et tous documents municipaux

Résolution 2018-01-12

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Annie Beaudoin au titre de Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité, en date du 3 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la directrice générale/secrétaire-trésorière dans la gestion financière et administrative de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents requièrent la signature de la Directrice générale/secrétaire-trésorière.

PAR CES MOTIFS il est proposé par Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Mme Beaudoin à signer pour et au nom de la Municipalité tous les chèques et documents requis pour l'exercice de ses fonctions

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2018-01-13

SUR LA PROPOSITION de Nicole Grenon, appuyé par Claude Lavoie, le conseil lève la séance à 20h50.

Je, Jean-Claude Milot, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Milot, Maire

Annie Beaudoin, DG & sec.-très.